

Dimanche 19 Avril 2015

SAINT-PAULIEN - Haute-Loire



VENTE DE GENISSES

Prim'Holstein et Montbéliardes



*Vente organisée
dans le cadre des « Journées
laitières départementales »*



RENSEIGNEMENTS

Catalogue consultable sur le site de la
Chambre d'Agriculture :
www.haute-loire.chambagri.fr

Prim'Holstein :
Guillaume CREPET
06.80.14.69.19

Montbéliarde :
Cédric CASTANET
06.08.76.74.82



Règlement de la vente du dimanche 19 Avril 2015

1. OBJET

Le présent règlement définit les règles relatives à la vente de génisses organisée dans le cadre des journées laitières départementales 2015, le dimanche 19 avril à 15h30 à Saint-Paulien. Les règles s'imposent à tous vendeurs, acheteurs pour ce qui les concernent sous peine d'exclusion ou d'interdit.

2. CATALOGUE

Les index sont les derniers connus pour les génisses, leurs mères et leur père.

Les lactations mentionnées sont celles dites de référence .

3. VENDEURS

Les animaux présentés à la vente le sont sous la responsabilité du vendeur. Celui-ci s'engage à amener ces derniers durant la journée du vendredi 17 avril 2015. Il s'engage également à respecter le présent règlement. Si l'animal n'est pas présent pour la manifestation, le lot ne pourra pas être mis en vente.

4. QUALIFICATION

Origines et qualification zootechnique

Les animaux présentés à la vente doivent être titulaires d'une déclaration de naissance recevable par l'EDE. Ils sont issus de parents de haut niveau génétique.

Les animaux présents à la vente devront disposer d'un résultat de filiation officiel compatible réalisé par prise de sang par un organisme agréé (Labogena).

Garanties sanitaires

Les animaux mis à la vente seront visités par un vétérinaire afin de contrôler leur état de santé général ; le certificat sanitaire sera annexé au procès-verbal de la vente.

En outre, le certificat sanitaire, délivré par le vétérinaire sanitaire de l'élevage, le Directeur du Groupement de Défense Sanitaire et le Directeur Départemental de la Protection des Populations précise que les génisses présentées à la vente doivent :

A – Provenir d'une exploitation :

1. Ne faisant pas l'objet de mesures de restriction de circulation
2. Dont le cheptel bovin :
 - a. Est indemne depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse de l'espèce
 - b. Est reconnu « officiellement indemne » de tuberculose et de brucellose bovine et de leucose bovine enzootique par les Services Vétérinaires
 - c. Est sous appellation A en ce qui concerne l'IBR-IPV, conforme au cahier des charges ACERSA.
 - d. N'a pas présenté de signe clinique de PARATUBERCULOSE depuis 2 ans.
 - e. N'a pas introduit de bovin dont le contrôle d'introduction n'a pas été complètement validé avant la manifestation.
 - f. N'a pas participé à une manifestation ou concours dont le règlement sanitaire n'était pas équivalent ou supérieur.

B – Remplir elle-même les conditions suivantes :

1. Être identifiée individuellement (2 marques auriculaires avec n° IPG).
2. Ne présenter aucun signe de maladie.
3. N'être pas porteuse de lésions d'hypoderme (varron), de teigne, de gale, ni de grappe de verrues.
4. En ce qui concerne l'IBR et la NEOSPOROSE , présenter un résultat négatif à un test sérologique sur un prélèvement de sang dans les 30 jours précédant la vente.
5. En ce qui concerne la BVD, présenter :

- pour les animaux de plus de 6 mois, un résultat justifiant que le bovin est non IPI (une fois au cours de la vie).

- pour les animaux de moins de 6 mois, un résultat PCR négatif.

6. En ce qui concerne la FCO :

Les animaux ne doivent pas présenter de signes cliniques vis-à-vis de la FCO.

7. PARATUBERCULOSE : Résultat d'analyse négatif pour les animaux âgés de plus de 2 ans le jour de la vente.

Enfin concernant les anomalies génétiques suivantes BLAD, Bull Dog, Mule Foot et CVM le statut des génisses à risque sera connu positif ou négatif et surtout communiqué avant la vente. Ces recherches ne sont pas faites sur les vaches.

5. MODALITES DE VENTE

Toute personne désirant acheter un ou plusieurs lots peut s'en porter acquéreur à condition d'avoir, préalablement à cette opération pris connaissance du présent règlement publié dans le catalogue de la vente, à en respecter toutes les dispositions et à payer comptant le montant de ses achats tous frais inclus (des cautions ou des preuves de solvabilité peuvent être sollicitées). La présentation des animaux et l'annonce des enchères seront réalisées par un animateur.

Le prix d'adjudication minimum sera déterminé pour chaque lot, avec le vendeur, avant la vente. En l'absence d'enchère supérieure à ce prix l'animal restera propriété du vendeur.

L'acheteur se verra facturer les animaux au prix d'adjudication majoré des frais de vente dont le montant est fixé à 3%. Si le vendeur enchérit et acquiert son lot, les frais de vente lui seront facturés.

6. PROPRIETE, RESPONSABILITE

Dès que la vente est prononcée, la responsabilité de l'animal passe du vendeur à l'acheteur. L'acheteur est tenu d'acquiescer la totalité des animaux qui lui sont attribués. Il ne peut y avoir ni reprise, ni déduction de prix.

Réserve de propriété : l'animal reste la propriété de l'éleveur vendeur jusqu'au paiement intégral de son prix (loi 80.335 du 12 mai 1980).

7. ENLEVEMENT DES ANIMAUX

Les animaux devront être enlevés par les acheteurs immédiatement à l'issue de la vente. Les conditions relatives devront avoir été préalablement remplies (paiement comptant, caution).

L'enlèvement et le transport sont à la charge de l'acheteur.

8. LITIGES

Les litiges pouvant survenir dans l'application du présent règlement ou dans le déroulement de la vente seront dans la mesure du possible réglés à l'amiable avec les intéressés ; à défaut seuls les tribunaux du siège social de la CEBM, opérateur commercial de la vente, seront compétents.



GAEC d'Amblard ▣ Couteuges (43)

Lot n° 1

ISLANDE

N° 33 2053 1121
Née le 11.04.2013

A terme le 04/07/2015 de Hurion Isy

Index SAM (12/2014)

ISU 174 LAIT +360
MP +32 MG +62 TP 0,0 TB +3,2
MO +2,2 MA +1,6 CC +0,7
STMA +1,7 REPRO -0,1



Tempête TB85, vache fondatrice de Islande et Javanaise

Zelgadis

ISU 154
INEL -11 TP -1.3 TB -1.2
LAIT -48 MO 4.4 MA 3.3

FEE

Via Thelo

N° 43 10 117 495
Accidentée

DAUPHINE

Oliver

N° 43 0818 9606
Pointage : B+84 (Mamelle
B+82 ,Format TB 88, Membres
B+82, Solidité laitière TB85)
1. 305 j 12 408 33.8 29.0
54 723 Kg produits en 3
lactations à 36 TB et 28.7 TP.

BISE

Shottle

N° 43 0616 1539
Pointage : B+83 (Mamelle
B+81 ,Format TB 87, Membres
B+83, Solidité laitière TB 85)
4. 305 j 12 923 40.2 28.2
71 792 Kg produits en 4
lactations à 39.8 TB et 30.7 TP.

Prix de vente

4^e mère SATURN

Offrez-vous ces 2 coups de baguette magique de Fée!

- ✓ Islande arrive accompagnée de la station de donneuse d'embryons Midatest de Denguin (64) puisqu'elle est gestante de HurionIsy (Sudan/Planet/Roumare/Aaron/Rudolph/Dombinator).
- ✓ Fille de Fée (Via Thelo) vache au rendement génomique hors norme : elle a eu 4 filles au-dessus de 180 points d'ISU et avec 4 pères différents.
- ✓ D'énormes acquis en production par sa mère Dauphine, sa grand-mère Bise et la célèbre Tempête en arrière-arrière-grand-mère avec ses 58 000kg à 34.8 de TP. C'est une belle alchimie avec le taureau à type Zelgadis (+4.4 en morphologie)
- ✓ Islande sera encore suivie dans le schéma XY Création, son index record, son originalité de pedigree font d'elle une priorité du schéma. Le veau qu'elle porte sera aussi suivi par Midatest.

GAEC Élevage CORNAYRE ▫ Paulhaguet (43)

Lot n° 2

JAVANAISE

N° 43 1414 6990
Née le 30.08.2014

Index SAM (12/2014)

ISU 169 LAIT +433
MP+21 MG -7 TP -0,1 TB -4,2
MO +2,7 MA +2,5 CC +1,0
STMA +1,4 REPRO +1,3



Homogène ISU 174, cousin de Javanaise

Colt 45

GLACIALE

Seaver

N° 43 1197 5358

Pointage : TB 85 (Mamelle TB 87, Format TB 86, Membres B+81, Solidité laitière B+81)

1. 286 j 7 436 33.3 34.6

CYCLONE

Roumare

N° 43 0616 2957

Pointage : B+81 (Mamelle B+81, Format B+81, Membres B+82, Solidité laitière B+81)

3. 305 j 11 531 37.2 32.2

31 885 Kg produits en 3 lactations à 38.3 TB et 34.9 TP.

TEMPÊTE

Saturn

N° 43 0207 5700

Pointage : TB 85 (Mamelle TB 86, Format TB 87, Membres B+81, Solidité laitière B+83)

2. 305 j 10 779 35.2 33.0

57 675 Kg produits en 4 lactations à 39.8 TB et 30.7 TP.

Prix de vente

Quand 3 familles mondiales entrent dans la danse...

JAVANAISE (Colt 45/Seaver/Roumare)

✗ Vous cherchez un pedigree sûr, novateur et avec des garanties de longévité ? Cette génisse est pour vous !!

✗ Javanaise est une des premières filles en France disponible sur une vente de Colt 45.

✗ Ce taureau Red Factor est issu de 2 familles mondialement connues : Regancrest Barbie EX92 par sa mère et LarcrestO'Cosmopolitan par son père. Elle est la fille d'une prometteuse fille de Seaver, Glaciale qui après son passage à la station de donneuses d'embryons Midatest à Denguin (64) a vélé et rassemble toutes les qualités pour faire une vache stylée, productive et durable.

Dimanche 19 Avril 2015

SAINT-PAULIEN - Haute-Loire



**3 Génisses Montbéliardes
à la vente, au catalogue à partir
du 30 Mars**